

Les règles d'or pour devenir Ambassadeur·rice de la Propreté en tant qu'établissement

En plus de la charte commune à tous les Ambassadeur·rices de la Propreté en région bruxelloise (voir la [Charte de l'Ambassadeur·rice](#)), chaque établissement s'engage à respecter les engagements suivants :

- Organiser au minimum **3 clean-ups par an** (ou année scolaire)
- **Accepter l'accompagnement de Bruxelles-Propreté** lors de la première action, assuré par son équipe de sensibilisation. En savoir plus sur ce module d'accompagnement [ici](#).
- **Planifier** chaque clean-up sur la plateforme au moins **2 semaines avant** la date prévue, afin de permettre l'organisation de l'enlèvement des sacs.
- **Encoder le nombre de sacs collectés** à l'issue de chaque clean-up, via l'espace «Mon compte» de la plateforme.
- Utiliser et conserver le matériel de clean-up **avec soin**.
- **Promouvoir le respect de la propreté et de l'environnement** auprès de ses membres, qu'il s'agisse de collaborateurs, élèves, bénévoles ou participants.

Merci pour votre engagement pour une ville plus propre !

